



JOURNÉES  
TECHNIQUES

---

# Vigne & Vin BIO

21 & 22 Fév. 2019

Lycée viticole  
Libourne Montagne

Un événement 100% BIO !



ORGANISÉ PAR



• FRAS NOUVELLE-AQUITAINE • • AGROBIO PÉRIGORD •

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE





JOURNÉES  
TECHNIQUES  
Vigne & Vin  
BIO

21 & 22 Fév. 2019

Lycée viticole  
Libourne Montagne

# Actualités sur l'utilisation du cuivre

Marc Chovelon  
Itab /Grab

ORGANISÉ PAR



Un événement 100% BIO !



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE





# Réglementation : où en est on?

- 13 décembre 2018 : ré approbation du cuivre pour 7 ans par la Commission européenne
- Cuivre : substance candidate à la substitution
- Nouvelles modalités : 28 kg de Cu /ha lissé sur 7 ans
- Toutes les formes de cuivre sont prises en compte



# Réglementation : interrogation sur la mise en œuvre sur le territoire national

- Modulation de la dose  
A l'heure actuelle, l'homologation des produits cupriques comprend une quantité max et un nombre d'applications : comment augmenter le nombre d'applications sans modifier la quantité de Cu (modulation de la dose)



Question posée à L'Anses



# Réglementation : interrogation sur la mise en œuvre sur le territoire national

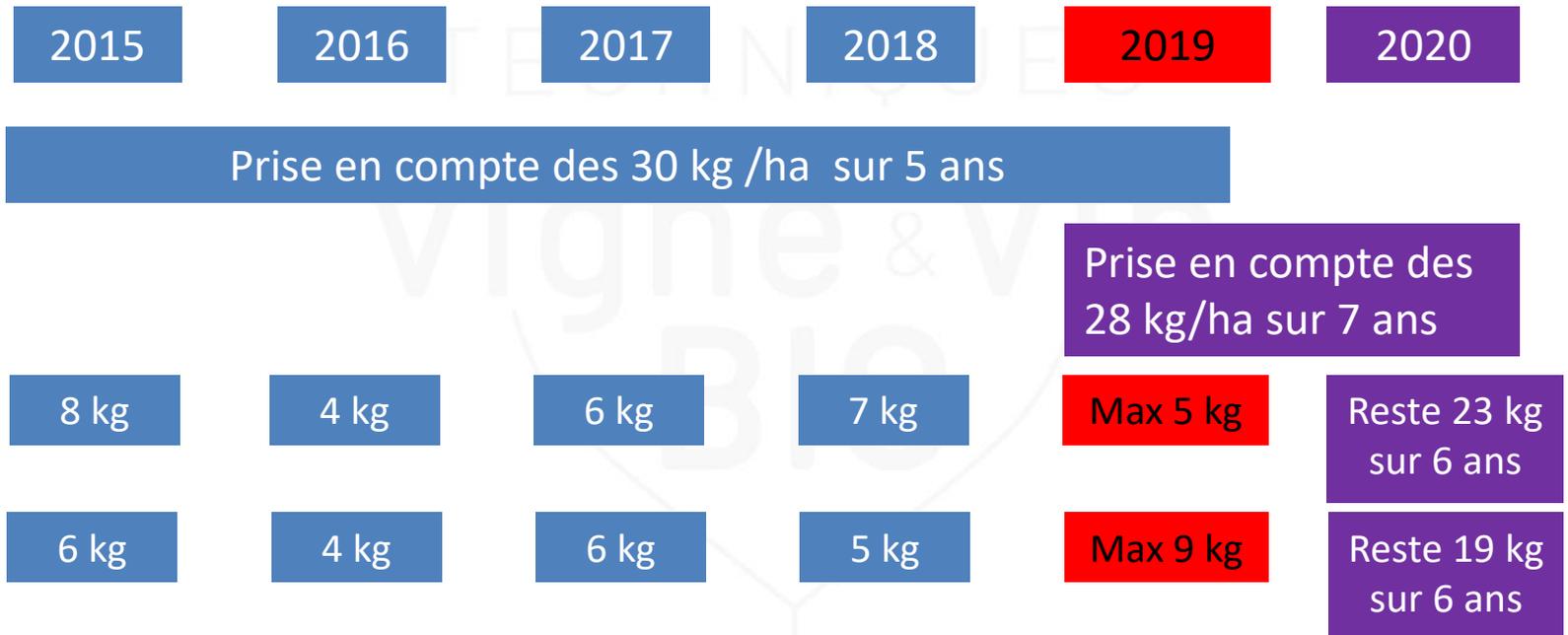
- Cultures annuelles et pérennes ?  
Le dispositif de lissage n'était jusqu'alors applicable aux seules cultures pérennes.  
L'intégration potentielle des cultures annuelles dans le dispositif nécessite un accompagnement :
  - Définition des cultures bénéficiant du lissage
  - Définition d'un plafond annuel (max) du Cu utilisable
  - Que deviennent les homologations de produits cupriques à 4kg /ha et /an ?

 Questions posées à L'Anses



# Réglementation : interrogation sur la mise en œuvre sur le territoire national

- Comment gérer le lissage sur la période de transition ?





Merci de votre attention !

Réglementation cuivre